

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

CHARCOT PREMIUM II

605881

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : CHARCOT PREMIUM II (composant A)

· Code du produit : **605881**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Résine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification

Dangers physique :

-

Dangers pour la santé humaine :

H317 – Skin Sens. 1

H319 – Eye Irrit. 2

Dangers pour l'environnement :

H412 – Aquatic Chronic 3

.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger



- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- **Mentions de mise en garde**
 - P273 Eviter le rejet dans l'environnement
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 - P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 - P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers :

Inconnu

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges :

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle 01-2119490226-37	27813-02-1 248-666-3	5-10 %	H317 – Skin sens. 1 / H319 – Eye Dam. 2
Vinyl toluène 01-2119622074-50	25013-15-4 246-562-2	5-10 %	H226 – Flam. Liq. 3 / H304 – Asp. Tox. 4 H315 - Skin Irrit; 2 / H319 – Eye Dam. 2 H332 Acute Tox. 4 / H411 – Aquatic Chronic 2
Titanium dioxyde	13463-67-7 236-675-5	0,5-1 %	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· **Après inhalation:**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· **Après inhalation :**

Pas d'effets connus

Après Ingestion :

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion

· **Après contact cutané :**

Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles

· **Après contact oculaire :**

Irritant pour les yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Eteindre l'incendie avec la mousse, du CO₂ ou de la poudre sèche

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : formation de CO, CO₂

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs toxiques

· 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

· Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter le rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets voir Section 13

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

Vinyl toluène	Valeur moyenne d'exposition (VLEP 8 heures)	50 ppm 240 mg/m ³
Titanium dioxyde	Valeur moyenne d'exposition (VLEP 8 heures)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.



8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou de ses composants.

8.2.2

a) Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut-être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

b) Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

c) Protection des main

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Solide
Aspect physique	Solide
Couleur	Beige
Odeur	Aromatique
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable
Point de fusion / congélation	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité de vapeur	Indéterminé
Densité relative	1,65-1,75 (20°C)
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble (eau)
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé
Température de décomposition	Indéterminé
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Indéterminé.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit : peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène

10.2. Stabilité chimique :

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter :

Éviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles :

Peroxydes organiques/ peroxydes d'hydrogène

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Voir section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP :

- **Inhalation :**
-
- **Ingestion :**
Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion
- **Contact cutané :**
Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
- **Contact oculaire :**
Irritant pour les yeux,

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organisme	Valeur
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	Ingestion	Rat	DL50 : 11200 mg/kg
Vinyl toluène	Cutané (4h)	Rat	DL50 : 4500 mg/kg
	Inhalation – vapeurs (4h)	Rat	ETA : 11 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 : 2255 mg/kg
Titanium dioxyde	Ingestion	Rat	DL50 : 5000 mg/kg

Cancérogénicité

Vinyl toluène : CIRC Groupe 3 : Inclassable quant sa cancérogénicité pour l'homme

Titanium dioxyde : CIRC Groupe 2B : Possible cancérogène pour l'homme

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Nom	N°CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Vinyl toluène	25013-15-4	Poissons		96 h	CL50	23,4 mg/l
		Invertébrés		48 h	CE50	1,3 mg/l
		Algues		72 h	CE50	2,6 mg/l
Titanium dioxyde	13463-67-7	Poissons			CL0	> 1000 mg/l
		Invertébrés		48 h	NOEC	3 mg/l
		Boues activées		3 h	CE50	1000 mg/l
Ethylbenzène	100-41-4	Poissons	Expérimental	96 h	CL50	4,2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Nom	N°CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Méthacrylate de 2-hydroxypropyle	27813-02-1	Log Kow			0,93	
Vinyl toluène	25013-15-4	Log Kow			3,36	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Pas de données disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Code déchets EU :

Le classement du code déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU :

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

14.4. Groupe d'emballage :

14.5. Dangers pour l'environnement :

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

- H225 Liquides et vapeurs très inflammables
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

CHARCOT PREMIUM II

Référence Legallais

SECTION 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : CHARCOT PREMIUM II (composant B)

· Code du produit : XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :
Catalyseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2

Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification

Dangers physique :

-

Dangers pour la santé humaine :

H317 – Skin Sens. 1

H319 – Eye Irrit. 2

Dangers pour l'environnement :

H400 – Aquatic Acute 1

H410 – Aquatic Chronic 1

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

2.2. Éléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger



- **Mention d'avertissement** Attention

- **Mentions de danger**

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



- **Mentions de mise en garde**

- P273 Eviter le rejet dans l'environnement
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
- P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3. Autres dangers :

Inconnu

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges :

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 [CLP]
Peroxyde de dibenzoyle 01-2119511472-50	94-36-0 202-327-6	10-15 %	H241 – Org. Perox. B / H317 – Skin Sens. 1 H319 – Eye Dam. 2 / H400 – Aquatic Acute 1 H410 – Aquatic Chronic 1
Benzoic acid, nonyl ester, branche and linear 01-0000018876-55	670241-72-2 447-010-5	5-10 %	H411 – Aquatic Chronic 2
Zinc distearate 01-2119982400-42	557-05-1 209-151-9	1-5 %	H400 – Aquatic Acute 1

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· **Après inhalation:**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

· **Après contact avec la peau:**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevée. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· **Après inhalation :**

Pas d'effets connus

Après Ingestion :

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion

· **Après contact cutané :**

Provoque une irritation cutanée

· **Après contact oculaire :**

Irritant pour les yeux et les muqueuses

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Eteindre l'incendie avec les la mousse, du CO₂ ou de la poudre sèche

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas de combustion : formation de CO, CO₂

5.3. Conseils aux pompiers :

· 5.3.1 Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie :

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs toxiques

· 5.3.2 Équipements de protection particuliers pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

· Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8.2 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter le rejet dans l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets voir Section 13

6.4. Référence à d'autres sections :

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Précautions d'utilisations :

Tenir éloigner de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 25°C/77°F

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous si elles sont disponibles

Peroxyde de dibenzoyl	Valeur moyenne d'exposition (VLEP 8 heures)	5 mg/m ³
-----------------------	---	---------------------

8.2. Contrôles de l'exposition :

Equipements de protection.



8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou de ses composants.

8.2.2

a) Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut-être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

b) Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

c) Protection des main

Porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques (caoutchouc nitrile).

d) Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Solide
Aspect physique	Solide
Couleur	Noir
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	5-6
Point de fusion / congélation	Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé
Densité de vapeur	Indéterminé
Densité relative	1,5-1,6 (20°C)
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble (eau)
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé
Température de décomposition	> 50 °C
Viscosité	> 60 S ISO2431
Propriétés explosives	Indéterminé.
Propriétés comburantes	Indéterminé.

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit : acides, bases, réducteurs forts

10.2. Stabilité chimique :

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Se décomposera à des températures > 50°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter :

Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les réducteurs forts, les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles :

Préducteurs forts. Acides non comburants. Acide organiques. Bases organiques et inorganiques,

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Voir section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement CLP :

- **Inhalation :**
-
- **Ingestion :**
Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion
- **Contact cutané :**
Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
- **Contact oculaire :**
Irritant pour les yeux et les muqueuses,

Cancérogénicité

Peroxyde de benzoyle : CIRC Groupe 3 : Inclassable quant sa cancérogénicité pour l'homme

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Nom	N°CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Peroxyde de benzoyle	94-36-0	Poissons		96 h	CL50	0,06 mg/l
		Invertébrés		48 h	CE50	0,11 mg/l
		Algues		72 h	CE50	0,07 mg/l
Benzoic acid, nonyl ester, branched and linear	670241-72-2	Poissons		24 h 48 h 72 h 96 h	CL50	> 1,23 mg/l
		Invertébrés		24 h 48 h	CL50	> 2,2 mg/l
		Boues activées		3 h	CE50	> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB

12.6. Propriété de perturbation endocrinienne:

Pas de données disponibles

12.7. Autres effets néfastes :

Pas de données disponibles

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

· 13.1.1 Information générale :

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales

· 13.1.2 Méthodes de traitement des déchets :

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

Code déchets EU :

Le classement du code déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Général

14.1. Numéro ONU : 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PERORIDE, BENZOIC ACIDE, NOBYL EST, BRANDCHED AND LINEAR)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 9 (ADR/RID/IMDG/ICAO/AND)



14.4. Groupe d'emballage : III (ADR/RID/IMDG/ICAO/AND)

14.5. Dangers pour l'environnement :

Substance dangereuse pour l'environnement / polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

EMS : F-A, S-F

Catégorie de transport ADR : 3

Code de consigne d'intervention d'urgence : 2Z

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) : 90

Code de restriction en tunnel : (-)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SELON NORME :

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1

DATE DE RÉVISION : 2020-01-13

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Législation européenne :

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation :

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte intégrale de toute phrase H visée aux points 2 et 3 :

- H241 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxiques pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 Toxique pour les organismes aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.